



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 21 janvier 2016

Vu la nécessité d'entreprendre l'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire devant desservir le nouveau quartier de l'Adret Pont-Rouge ;

Vu le schéma directeur d'évacuation des eaux établi par le bureau B+C ingénieurs SA ;

Vu que ce nouveau réseau sera situé sous le futur chemin communal de l'Adret et que son écoulement gravitaire se fera en direction des équipements existants situés en bas de la route du Grand-Lancy ;

Vu que le crédit d'étude sollicité comprend l'appel d'offres auprès des entreprises de génie civil (AIMP), ainsi que les honoraires d'ingénieurs pour l'ensemble de la réalisation de ce collecteur.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 3 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 100'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau secondaire devant desservir le nouveau quartier de l'Adret Pont-Rouge ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 71.141 ;

-
4. de financer ce crédit par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619 ;
 5. de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Jean FONTAINE





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 21 janvier 2016

Vu la nécessité de procéder à des aménagements extérieurs sur le pourtour du périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) n°29473 Pré-Longet / Mouilles ;

Vu qu'il est prévu à terme la réalisation de 12 immeubles de logements et de 2 immeubles d'activités, sur les communes d'Onex et de Lancy ;

Vu que ces aménagements extérieurs sont prévus sur les futures parcelles cédées au domaine communal définies dans le PLQ ;

Vu que l'aménagement de ces surfaces, à savoir l'aménagement des voiries, des trottoirs, des plantations et du mobilier urbain, est à la charge des communes ;

Vu que le mandat d'études a été attribué au bureau d'ingénieurs SGI INGENIERIE SA et d'architecte-paysagiste PAYSAGE N'CO ;

Vu qu'une clé de répartition des coûts de ces aménagements a été définie entre les deux communes, au prorata des surfaces de plancher définie dans le PLQ, soit 75,5% pour Onex et 24,5% pour Lancy, répartition prenant en compte la modification des limites communales ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 11 janvier 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 33 oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 495'000.-- destiné à l'aménagement du pourtour du périmètre du plan localisé de quartier n°29473 Pré-Longet / Mouilles ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141,
4. de financer partiellement ou en totalité ce crédit par un prélèvement sur le Fonds de la taxe d'équipement, selon les disponibilités du fonds, sous la rubrique 62.610,
5. en cas de financement partiel de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331,
6. de conditionner l'engagement de la Ville de Lancy à l'acceptation par la commune d'Onex d'une délibération similaire pour sa part des travaux.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Jean FONTAINE

